



Stadt Biel
Ville de Bienne

Ratssekretariat
Secrétariat parlementaire

7^e procès-verbal du Conseil de ville / 7. Stadtratsprotokoll

Séance du mercredi 24 mai 2023 à 18h00

Sitzung vom Mittwoch, 24. Mai 2023, 18.00 Uhr

Lieu: salle du Conseil de ville au Bourg

Ort: Stadtratssaal in der Burg

Anwesend / Présents:

Augsburger-Brom Dana, Bord Pascal, Briechle Dennis, Bucher Juliet, Cacciabue Anna Louise, Celik Pir Chè, Clauss Susanne, De Maddalena Daniela, Eggimann Roman, Eggli Roland, Francescutto Luca, Gerber Andreas, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Lehmann Caroline, Leuenberger Bernhard, Loderer Benedikt, Magnin Nadia, Maurer Stefan, Moeschler Marie, Oberle Fabio, Paronitti Maurice, Rindlisbacher Hugo, Rodriguez Ugolini Julian, Roth Myriam, Rüber Stefan, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schiess Christophe, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stocker Julien, Stolz Joseline, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Torriani Latscha Isabelle, van der Meer Marion, Vlaiculescu-Graf Christiane, Vouillamoz Naomi, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Zumstein Joël

Absence(s) excusée(s) / Entschuldigt:

Arnold Niels, Boly Kady, Bord Nathalie, Gloor Yannick, Molina Franziska, Müller Lukas, Tonon Ariane, Wiederkehr Martin

Représentation du Conseil municipal / Vertretung des Gemeinderates:

Fehr Erich, maire

Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda, Pittet Natasha

Absence(s) excusée(s) du Conseil municipal / Entschuldigt Gemeinderat:

--

Présidence / Vorsitz:

Bord Pascal, président du Conseil de ville

Secrétariat / Sekretariat:

Gullotti Hervé, secrétaire parlementaire a.i.

1.	Déclaration personnelle	3
2.	Approbation de l'ordre du jour	3
3.	Communications du Bureau du Conseil de ville	4
4.	ZEDER (Zeichen der Erinnerung) – Témoignage de Monsieur Cattin	4
5.	Communications de la Commission de gestion par le secrétariat parlementaire	6
6.	Approbation des procès-verbaux / (15/16 janvier 2020 / nos 1 et 2).....	7
7.	20200019 Transformation de l'immeuble de la rue des Prés 90 en locaux scolaires / Aménagement d'une école à journée continue / Mesures de sécurité sismique / Crédit supplémentaire.....	7
8.	Motion interpartis 20220234, Koller Levin, Groupe PS/JS, Tanner Anna, Groupe PS/JS, Moeschler Marie, Groupe PSR, Rüber Stefan, Groupe Les Vert·e·s , «Financer la construction de logements par la Ville au moyen d'un fonds municipal pour la construction»	11
9.	Interpellation 20220263, Rüber Stefan, Les Vert·e·s, «Chemin Bridel».....	16
10.	Interpellation urgente 20230021, Koller Levin, SP, «Quelle est la situation à la Direction des finances après le départ de Silvia Steidle?»	17
11.	Motion urgente 20230066, Moeschler Marie, PSR, Tonon Ariane, Les Vert·e·s, Stolz Joseline, PSR, Roth Myriam, Les Vert·e·s, Torriani Latscha Isabelle, PSR, Kilezi Ruth, PSR, Vlaiculescu-Graf Christiane, PSR, Tennenbaum Ruth, PAS, Boly Kady, PSR, Cacciabue Anna Louise, JS, «Pour une transition numérique non genrée»	18
12.	Motivation de l'urgence de la motion interpartis 20230140, Augsburger-Brom Dana, hors partis, Heiniger Peter, POP, Pir Chè Celik, POP, Schlup Nina, JS, «Compensation du renchérissement pour les institutions bénéficiant d'un contrat de prestations»	21
13.	Nouvelles interventions	23

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Je vous souhaite la bienvenue à cette séance. Bienvenue également à Monsieur Roland Eggli, GLP qui remplace Monsieur Gaël Schaffter.

Les membres de Robi-Fest sont présents pour vendre les badges de soutien pour la 40^{ème} Robi-Fest, le 3 juin 2023. Vous trouverez un flyer sur vos tables.

Sur la table de l'huissier se trouve la revue «Parlement» d'avril 2023.

Monsieur Hamdaoui aimerait faire une déclaration personnelle au début de la séance.

1. Déclaration personnelle

Hamdaoui Mohamed, Le Centre: En lisant samedi dernier la Presse locale, mon sang n'a fait qu'un tour. On y apprenait, que ces prochains jours à la Tissot Arena, se tiendra une grande réunion d'un mouvement religieux ultra conservateur. Là, n'est pas le problème car il y a déjà eu des précédents. Rappelons qu'il y a quelques années, le sinistre Nicolas Blancho et l'ineffable Tariq Ramadan avaient souillé de leur présence la grande salle du Palais des Congrès, lors de plusieurs réunions d'islamistes totalement légales. Mais dans cet article de Presse, on pouvait aussi lire que l'organisateur, que je n'hésite pas à qualifier de sale gourou, de cette prochaine réunion à la Tissot Arena compte en profiter pour prouver que grâce à ses psalmodies et ses salamalecs des malades victimes du cancer ou de la sclérose en plaques pourront guérir. Quelle honte que de telles inepties puissent être dites dans un cadre privé ou sur les réseaux sociaux me révolte déjà, mais que cela soit financé par de l'argent public en partie, me révolte totalement. Nous avons la chance de vivre dans un état de droit. Or, une des missions essentielles du Droit est de protéger la Raison afin de donner de la place à la lumière et non à l'obscurité. Permettez-moi de vous lire un extrait de la loi qui concerne la pratique médicale en Suisse, je cite: *«Nul ne peut exercer une profession de la santé à titre indépendant ou à titre dépendant sans être inscrit dans le registre cantonal des médecins ou le registre cantonal des pharmaciens.»* Je sais que la CTS a besoin d'argent mais contrairement au proverbe, l'argent à une odeur! Lorsque j'avais voté pour la construction des nouveaux stades, et parfois je le regrette, c'était aussi dans l'espoir de pouvoir assister dans ces lieux à des concerts d'artistes, mais pas pour que ces stades profitent de tribune à des charlatans ou à des loups qui profitent de la crédulité de certains agneaux pour les tondre et se faire facilement de l'argent sur leur dos. Cela en toute impunité!

2. Approbation de l'ordre du jour

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Comme vous en avez déjà été informés, l'affaire 20150318, «Révision partielle du règlement sur la Commission de l'aide sociale (RDCo 8.6-6)» est retiré de l'ordre du jour. Une séance sera organisée avec les membres du Bureau du Conseil de ville, de la Commission de gestion et le Département concerné.

Une nouvelle affaire est ajoutée à l'ordre du jour, point 6, 20200019 «Transformation de l'immeuble de la rue des Prés 90 en locaux scolaires / Aménagement d'une école à journée continue / Mesures de sécurité sismique / Crédit supplémentaire».

L'ordre du jour modifié est approuvé tacitement.

3. Communications du Bureau du Conseil de ville

Aucune communication.

4. ZEDER (Zeichen der Erinnerung) – Témoignage de Monsieur Cattin

Cattin Michel: Je m'appelle Michel Cattin et je souhaite en premier lieu vous remercier pour votre invitation à venir m'exprimer dans le cadre du travail de mémoire que vous, les communes du Canton de Berne, entreprenez en l'honneur de ces enfants, dont je fais partie et que l'on estime à 100'000, victimes de placements administratifs, pratiqués dans le Canton de Berne ainsi que dans les autres cantons suisses. Au mot «honneur» je vous avoue que je lui préfère le mot «justice». Nos histoires sont toutes différentes mais notre ressenti à toutes et tous est le même: souffrance et solitude. La justice doit être faite pour ces dizaines de milliers d'enfants qui, déjà en difficultés au sein de leurs familles, ont été placés et plongés dans ce monde d'adultes que nous ne comprenions pas. Ce monde d'adultes nous jugeait plutôt que de nous protéger et soulager de notre profonde détresse.

J'ai mis une photo du monument national commémoratif que vous pourrez consulter plus tard si vous le souhaitez. Ce monument est érigé à Mümliswil dans le canton de Soleure et illustre l'histoire de notre enfance et adolescence. Il s'agit d'un enfant entouré par l'autorité, la religion et les différentes institutions, tous tournant le dos à cet enfant. Ce monde des adultes qui souvent nous a maltraité et trahi. Afin d'illustrer mes propos de manière plus concrète, je tiens à vous citer brièvement mon parcours d'enfant dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud.

À l'âge de six ans le divorce de mes parents me laisse (décision surprenante pour l'époque) à la charge d'un père sévère et exigeant. Parfois, il usera de violences physiques et psychologiques tout en me dévalorisant constamment car, selon lui, je ne suis qu'un vaurien. Sa profession de garde des fortifications l'oblige souvent à être en déplacement et me confier à différentes familles bienveillantes de sa connaissance mais aussi à mon oncle. Je retourne finalement chaque fois chez mon père où je suis livré à moi-même toute la journée. Je deviens tellement indiscipliné que mon père fait appel au gendarme du village qu'il rencontre régulièrement au café. Il lui signifie que je suis un garçon dont on ne peut pas faire façon. Le gendarme m'a pris par les épaules et m'a secoué vigoureusement en me demandant pourquoi je suis si méchant. Comme je le connais, il ne m'impressionne guère. Les violences et l'alcoolisme devenus chroniques de mon père, incitent les voisins à alerter les autorités. Ils déclarent que Monsieur Cattin bat son fils de telle façon que toute la maison entend ses cris et il l'entraîne en plus dans ses tournées de cafés. Le pasteur du village n'hésite pas à rapporter à l'Office cantonal des mineurs des ragots et des suppositions mensongères à mon encontre. Ce pasteur que je ne connais pas et qui ne s'est jamais approché de

moi. En 2022, je recevrai une lettre d'excuse du Conseil synodal de Neuchâtel qui réfute les allégations diffamatoires de ce pasteur qui avait provoqué en moi un profond sentiment d'injustice. Ayant de grandes difficultés scolaires qui s'ajoutent à mes problèmes familiaux, le psychiatre cantonal qui traite mes parents s'occupe également de mon cas. Selon ses propres termes, tirés des archives cantonales, il arrive à la conclusion, je cite: «*Je suis un enfant qui acte afin d'attirer la pitié sur lui*» et son diagnostic me qualifie de «*débile supérieur*».

À l'âge de dix ans l'Autorité tutélaire décide alors mon placement en institution à Gilly dans le canton de Vaud, sans m'expliquer ni me demander mon avis. L'institution est gérée par un ancien comptable, son épouse et un aide de maison. Tous trois sont plutôt affables et à notre écoute mais il n'existe aucun autre encadrement sinon la prière du soir. Nous sommes tous et toutes livrés plus ou moins à nous-même, en dehors de l'école. Monsieur M, l'homme de maison qui doit avoir environ 50 ans, il joue du piano et je lui demande du haut de mes douze ans, s'il voudrait bien m'en apprendre les rudiments. Il accepte ma demande mais saisit cette occasion pour me harceler sexuellement. Je résiste à celui en qui j'avais confiance en m'enfuyant. Je n'arrive pas à croire à ce qui m'arrive, ni à me confier à quelqu'un, d'ailleurs à qui? Monsieur M., dès ce jour, m'évitera systématiquement et ne m'adressera plus jamais la parole, me donnant l'impression que le coupable, c'est moi. Un jour, deux résidentes âgées toutes les deux d'environ 10 ans se confient à moi. Elles me révèlent qu'elles subissent, chaque soir, des attouchements par Monsieur K., le directeur de l'établissement. J'avais effectivement remarqué que Monsieur K. se rendait chaque soir dans la chambre de ces filles qui jouxtent la mienne mais sans me douter de l'horreur qui s'y passait. Prenant mon courage et mon inconscience à deux mains, je révèle à ce monsieur que je suis au courant de ses ignobles agissements. Ce monsieur, sans se démonter, a nié tout en bloc et m'a promis l'exclusion de l'institution. Son épouse m'a même demandé comment je pouvais être aussi méchant. Mon exclusion n'a d'ailleurs jamais eu lieu mais le couple directeur m'a dès lors totalement ignoré et adressé la parole qu'en cas d'extrême nécessité. L'année qui me restait à vivre chez eux était marquée par l'extrême solitude et la tristesse. Je me suis confié à mon père au sujet de ces abus mais il ne donnera jamais suite.

En 2018, je consulte les archives vaudoises concernant l'institution où j'ai vécu. Je découvre une notice au sujet de cette institution, je cite: «*Un problème douloureux s'est passé dans cette maison au moment du retour des enfants à Gilly*». À la suite d'une plainte émanant de Genève concernant les enfants, le tuteur général et le docteur B. ont effectué une enquête poussée. Les entretiens entre le directeur, Monsieur K., le tuteur général et le docteur B. sont arrivés à une impasse. Monsieur K. très fatigué et démoralisé a préféré offrir sa démission sans plus attendre. Une des résidentes abusées, Nicole, me retrouve grâce aux réseaux sociaux en 2018 et me confirme les faits d'abus sexuels perpétrés à l'époque de ma dénonciation. Elle me confirme avoir été interrogée au cours de cette enquête. Après avoir confirmé ces abus, elle a été traitée de menteuse et giflée par l'épouse du directeur incriminé.

À la sortie de l'école primaire, l'office cantonal des mineurs me place à la maison des jeunes à Neuchâtel qui accueille les étudiants et apprentis. Ayant perdu mes camarades d'école et d'institution, sans repère, mes études commerciales se passent mal. Je suis également perturbée par la proximité de ma mère qui habite à quelques rues de là et que je ne vois pratiquement jamais. Mon père habite le village d'à côté et nos rencontres sont pour le moins orageuses voir violentes. J'ai environ 16 ans lorsque je lui signifie physiquement qu'il ne me frappera plus jamais. Par la même occasion, je

donne raison à ce père en me conduisant en vaurien. Les adultes sont, à mes yeux d'adolescent, que des menteurs, des tricheurs et des prédateurs. Ils deviennent au fil de mes expériences vécues des personnes dont il faut se méfier. Ne sachant à qui me confier, j'écris une lettre de lecteur pleine de rancoeur et de tristesse à l'hebdomadaire «l'Illustré», qui la publie. L'instituteur que j'avais eu en 4^{ème} primaire, m'identifie au travers de cette lettre. Avec l'accord de l'Office cantonal des mineurs, il m'accueille au sein de sa famille. Replié sur moi-même et parlant très peu, j'échoue à m'intégrer dans cette famille. Elle aussi, peu préparée à recevoir l'enfant perturbé que je suis.

Déposé sur le trottoir avec mes valises, je me présente à la maison des jeunes de la Chaux-de-Fonds cette fois où l'Office cantonal des mineurs m'a placé. Plus à l'aise qu'à la maison des jeunes de Neuchâtel, j'aspire néanmoins à plus d'indépendance, à vivre ma vie et pas celle dictée, dirigée et évaluée par d'autres. Encore mineur, âgé de 18 ou 19 ans, je demande à l'Office des mineurs à m'établir dans un studio du centre-ville, ayant terminé un apprentissage à la Coop. À ma grande surprise, cet office accède à ma demande après un entretien que je passe avec un psychopédagogue que je cite: *«Je préavise favorablement à l'essai d'une libéralisation dans ce domaine en demeurant conscient des risques qu'elle comporte.»* Une nouvelle vie commence pour moi mais sans identité, tout est à construire. Je dois retrouver l'estime de moi-même, lutter contre ma mélancolie, dominer ma peur et ma méfiance envers mon prochain et trouver le courage d'entrer dans un lieu public. Ces efforts dureront des années mais me permettront de reprendre confiance et goût à la vie. Mes différents employeurs contribueront eux-aussi, à ce que je retrouve la confiance en mes capacités en me donnant des responsabilités. La Poste Suisse notamment pour laquelle j'ai travaillé durant 33 ans, débutant comme facteur puis responsable d'équipe et formateur.

Lors des rencontres d'enfants placés, organisée par la Fondation Guido Fluri nous avons été confrontés à d'horribles récits de vie qui s'étendent sur plusieurs générations. Mon histoire est banale mais pas anecdotique. Elle révèle les pensées et les pratiques de toute une époque, de toute une société qui néglige voir méprise les plus faibles de la communauté. Une société qui a, fort heureusement, beaucoup évolué vu la professionnalisation de nombreux métiers relatif à la protection et l'éducation de l'enfance. Il reste aujourd'hui un devoir de vigilance et d'encadrement de toutes ces professions liées à l'éducation de nos enfants. Nous savons combien le travail quotidien auprès de ces enfants, en proie aux pires difficultés intellectuelles et émotionnelles, est ardu et compliqué mais ne laissons personne au bord de la route. Merci de votre écoute. (*Applaudissements*)

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Après ce très émouvant témoignage pour lequel nous vous remercions sincèrement, Monsieur Cattin, nous allons reprendre les affaires à l'ordre du jour.

5. Communications de la Commission de gestion par le secrétariat parlementaire

Aucune communication.

6. Approbation des procès-verbaux / (15/16 janvier 2020 / nos 1 et 2)

Les procès-verbaux n^{os} 1 et 2 sont approuvés tacitement.

7. 20200019 Transformation de l'immeuble de la rue des Prés 90 en locaux scolaires / Aménagement d'une école à journée continue / Mesures de sécurité sismique / Crédit supplémentaire

Torriani Isabelle, au nom de la Commission de gestion: La Commission de gestion (CDG) a pris connaissance de ce rapport avec attention. Il apparaît clairement que ce crédit supplémentaire de 892'000 fr. pour l'aménagement de locaux scolaires et d'une école à journée continue répond à un besoin réel. En effet, actuellement les élèves de l'Ecole de Madretsch doivent se rendre sur deux sites différents afin de pouvoir avoir accès à l'école à journée continue. Pour ce faire, ils doivent traverser des routes à fort trafic ainsi que la Place de la Croix. Le crédit demandé permettra de réunir ces deux écoles à journée continue en un lieu unique et proche de l'école. Le déménagement à la rue des Prés offrira davantage de place et l'aménagement de la cuisine permettra de régénérer les repas qui proviendront également du Home du Redern, dans le cadre du projet d'alimentation saine. L'école à journée continue de Madretsch n'avait pas été équipée d'une telle cuisine car, il était connu qu'elle était appelée à déménager. Le bâtiment abritant actuellement cette école à journée continue sera libéré et permettra d'accueillir des classes supplémentaires de l'école secondaire alémanique. Les salles seront équipées de WiFi et d'installations audio-visuelles dont les coûts seront payés par le crédit d'engagement du projet DiAna. D'autre part, ces classes devront être équipées du mobilier correspondant. Il s'agit de classes à ouvrir qui devront de toutes façons être équipées, indépendamment du lieu.

Le financement proviendra d'un crédit d'engagement «Équipement de nouvelles classes». En ce qui concerne le bâtiment de la rue des Prés, il a été en premier lieu loué et aménagé en locaux scolaires. Le crédit d'engagement accepté en 2017, comprenait les loyers des dix premières années. Le décompte s'est avéré inférieur à ce qui était prévu. Au printemps 2020, l'immeuble devait être mis en vente et la Ville avait l'opportunité de l'acquérir. Le délai pour exercer le droit d'emption étant fixé au 31 mai 2020 et cette année-là la situation sanitaire ne permettant pas de se réunir, le Conseil municipal avait décidé d'acheter l'immeuble pour un montant de 6'589'000 millions de fr. et a arrêté un crédit d'engagement pour un montant de 1'585'000 fr. pour transformer l'aile ouest. Or, de nouvelles exigences légales en matière de sécurité sismique sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2022. Des études et des sondages approfondis de la construction existante ont révélée des insuffisances significatives et fondamentales. Les mesures prévues sont le résultat d'une planification intensive car il s'agira de renforcer la structure existante au moyen d'importantes barres en acier qui seront installées à l'extérieur de la façade, alors que certains locaux seront encore occupés.

Ces nouvelles exigences de même que l'aménagement de l'école à journée continue mènent à des dépenses supplémentaires. Le projet figure dans la planification des investissements et porte le numéro de compte 54000.0522. Les besoins financiers seront compensés au moyen de divers postes pour un total de 920'000 fr. Le crédit d'engagement initial pour l'aménagement intérieur de l'aile ouest présente encore un solde important puisque les travaux de construction y relatif n'ont commencé que

relativement récemment. La présente demande de crédit additionnel comprend uniquement les coûts supplémentaires qui résultent de la réaffectation du bâtiment et des mesures de sécurité parasismique par rapport au projet initial. En conclusion la CDG vous recommande d'accepter ce crédit supplémentaire.

Vouillamoz Naomi, au nom du Groupe Alliance Verte: Notre groupe a pris connaissance du dossier et en remercie le Conseil municipal. Nous proposons d'accepter ce crédit supplémentaire. Notre groupe a trouvé positif que la Ville soit devenue propriétaire du bâtiment. Nous trouvons vraiment très élégant d'avoir pensé à intégrer l'école à journée continue pour le bien et la sécurité des élèves. Nous espérons que les travaux pourront être réalisés dans les temps car le créneau prévu est court et ambitieux. Ensuite, j'avais envie de faire des commentaires concernant les travaux parasismiques. En Suisse, cela est régit pas la norme SIA 261 «Action sur les structures porteuses». Cette dernière se base sur trois paramètres qui sont le type de bâtiment, les sols de fondation, la probabilité du tremblement de terre (sous forme de cartes).

J'étais d'ailleurs très surprise de constater que le canton de Berne n'a pas encore pris le temps de faire les cartes de fondation comme l'on fait notamment les cantons romands. Ces cartes sont très importantes car cela permet de connaître sur quel type de roche la parcelle se situe et ainsi d'estimer la capacité ou non d'amplifier le signal sismique de cette roche. Il est à relever que le principal de l'ensemble bâti de la Suisse se trouve sur le Plateau et donc sur le bassin molassique et sur une caisse de résonance en terme d'onde sismique.

La norme a changé récemment car la dernière mise à jour des cartes de probabilité a montré que la Suisse est maintenant plus à risque en matière de tremblements de terre. Tout cela pour dire que les gens en Suisse ne sont pas conscients que le risque est majeur en matière de tremblements de terre.

Jusqu'en 2015, le risque de tremblements de terre était récente comme le risque le plus important pour la population. Il s'est ensuite fait devancer par le risque de pandémie et de pénurie d'électricité. On a tous vécu la pandémie et on sait donc à quel point ces risques sont importants et à prendre en compte. Je tiens avec cela à rebondir sur le point 10 du rapport du Conseil municipal concernant la répercussion sur le climat. Je pense que l'on ne prend jamais au sérieux le risque sur le climat car rien n'est fait qui va dans cette direction. J'espère qu'à l'avenir la Ville prendra des mesures pour essayer de réfléchir à comment réduire les émissions ou les éviter plutôt que d'écrire dans ses rapports que le climat est pris en compte.

Steinmann Alfred, Fraktion SP/JUSO: Die Erdbebensicherheit ist ein wichtiges Anliegen. Der Bau wird mit Stahlstreben erdbebensicherer gemacht. Dies ist eine pragmatische Lösung und die neuen gesetzlichen Auflagen werden damit kostengünstig erfüllt. Ebenso unterstützt die Fraktion SP/JUSO die Teilumnutzung zur Tagesschule und dem damit verbundenen Einbau einer Regenerationsküche. Wie alle anderen Tagesschulküchen, soll auch diese vom Alterszentrum Redern beliefert werden. Bisher existiert in den Tagesschulen von Madretsch keine derartige Küche. Beim Umbau müssen zwingend alte Teppiche mit asbesthaltigem Kleber entfernt werden.

Mit der neu geplanten Tagesschule an der Mattenstrasse erhöht sich die Verkehrssicherheit für die Schulkinder. Sie müssen nicht mehr die Madretschstrasse oder den Kreuzplatz überqueren. Die Wege sind nicht nur sicherer, sondern auch

kürzer. Die Schulkinder und die Eltern werden diese positiven Aspekte sicherlich begrüßen. Der Aussenraum für die Kleinkinder der Tagesschule soll neu gestaltet und mit Spielgeräten versehen werden. Für die kleineren Kinder ist der geschützte Aufenthaltsraum im Freien wichtig. Der Abschluss der Umbauarbeiten bis Ende der Sommerferien 2023 stellt eine grosse Herausforderung dar. Ausser beim Einbau der Regenerationsküche besteht kein zeitlicher Spielraum. Gibt es allenfalls einen Plan B? Die Fraktion SP/JUSO unterstützt den vorliegenden Nachkredit einstimmig.

Paronitti Maurice, au nom du Groupe PRR: Notre groupe remercie la direction concernée pour ce travail qui a été compliqué par plusieurs problèmes non-prévisibles, notamment cet aspect sismique. D'ailleurs j'ai une anecdote à ce sujet car on m'a pris pour un original lorsque j'ai voulu assurer ma maison pour le danger sismique mais la spécialiste qu'est Madame Vouillamoz m'a conforté dans mon idée. Nous soutenons tout ce qui a déjà été dit précédemment. Nous allons soutenir cette demande et nous vous prions d'en faire de même.

Stolz Joseline, au nom du Groupe PSR: Malgré que cette affaire nous soit parvenu si tardivement, le Groupe PSR l'a examinée avec attention au vue de son urgence. L'ancienne fabrique sis à la rue des Prés 90, louée depuis 2017, a été finalement achetée en 2020 afin de la transformer en structure d'utilité scolaire. Sa localisation géographique répond aussi à un certain besoin car l'Ecole de Madretsch ne pouvait plus accueillir toute la population scolaire du quartier. En effet, ce quartier dense avec de nombreuses familles comprend aussi de nombreuses routes à fort trafic ce qui est aussi une préoccupation importante pour les parents. La réaffectation partielle de ces locaux en école à journée continue avec une cuisine régénérative répondront aux besoins des écoles de ce quartier. On peut également constater dans ce rapport que plusieurs problèmes soulevés ont trouvé des solutions grâce à ces travaux. La sécurité des élèves liée au trafic est grandement améliorée et cela va rassurer les parents et les enfants concernés. Le regroupement de l'école à journée continue libère les locaux actuels qui pourront être utilisés par l'école secondaire alémanique du quartier qui manque cruellement de place. Les travaux générés par le changement des normes sismiques sont indispensables. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet. Il reste la question de savoir si la présence décelée d'amiante pourra être résolue et donc l'assainissement du bâtiment garanti. Une dernière remarque au sujet du jardin qui est actuellement une cour en béton. Nous souhaitons fortement qu'un environnement naturel y soit aménagé qui est indispensable pour la qualité de vie des élèves. Les aménagements extérieurs des écoles sont trop souvent passés à la trappe pour des raisons d'économies. En conclusion, ce projet a été pensé avec intelligence et soin et il doit donc être accepté afin que les travaux puissent se réaliser dans les délais prévus.

Frank Lena, Direktorin Bau, Energie und Umwelt: Ich danke Ihnen für die gute Aufnahme des vorliegenden, etwas speziellen Geschäfts. Zwischen der Genehmigung des Verpflichtungskredits und der Baubewilligung wurden die Standards geändert. Die GPK-Sprecherin hat die Gründe für den vorliegenden Nachkredit bereits sehr gut ausgeführt. Die Verschärfung der Bauvorschriften trat am 1. März 2022 in Kraft. Die Baubewilligung wurde Anfang 2023 erteilt. Wir haben für die Umsetzung der geänderten Vorschriften eine kostengünstige, pragmatische Lösung gesucht. Ich denke, mit dem vorliegenden Projekt haben wir das geschafft.

Pour le problème d'amiante, la loi oblige que l'on analyse la présence d'amiante dans tous les bâtiments construits jusqu'en 1990. Il s'agit aussi d'un élément important pour la demande de permis de construire. La bonne nouvelle dans ce cas est que l'amiante

a été trouvée dans des colles de tapis qui est quelque chose de standard et qui est plus facile à supprimer. Il est clair que ces tapis seront évacués selon les standards prévus et que tout est mis en place pour le bon déroulement des travaux. J'espère que cela va vous rassurer.

Ich komme zur Frage von Frau Vouillamoz zur Reduktion der Emissionen bei Bauprojekten. Mittlerweile wird das Thema auf nationaler Ebene in den Verbänden diskutiert. Vor allem die Kreislaufwirtschaft und die Wiederverwendung von Bauteilen werden thematisiert. Wir sind dabei, Richtlinien für den Hochbau, aber auch für den Tiefbau zu erarbeiten und anschliessend entsprechend bei Bauprojekten anzuwenden. Erfreulich ist die gute Zusammenarbeit mit dem Baumeisteverband in diesem Bereich. Das Projekt an der Mattenstrasse ist diesbezüglich vorbildlich. Auch im bereits realisierten Teil wurden möglichst wenig neue Materialien verbraucht und Bauteile wieder verwendet. Dieser Ansatz soll in Zukunft verstärkt umgesetzt werden. Frau Gonzalez äussert sich noch zur gesunden Ernährung.

Gonzalez Bassi Glenda, directrice de la formation, de la culture et du sport:

Concernant la question du crédit pour l'alimentation saine, au départ le crédit que vous aviez accepté dans ce Parlement comprenait différents lieux définis. Le bâtiment de la rue des Prés est un lieu en plus et donc c'est pour cela que la demande de crédit n'est pas liée à la demande initiale. Il ne faut pas penser que l'alimentation saine coûte trop chère. C'est simplement que nous avons une forte hausse des demandes pour des places en école à journée continue depuis l'automne dernier. Nous devons donc créer d'autres lieux et là c'est un lieu qui s'y prête particulièrement bien.

Vote

Vu le rapport du Conseil municipal du 26 avril 2023, vu l'art. 39, al. 1, let a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. La modification du projet de transformation de l'immeuble de la rue des Prés 90 en locaux scolaires est approuvée et un crédit supplémentaire total de 892 900 francs est approuvé (compte n° 54000.0522).
2. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement est d'ores et déjà approuvé.
3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est expressément autorisé à procéder aux modifications de projet qui s'imposeraient ou s'avéreraient nécessaires, dans la mesure où elles ne changent pas de manière notable le caractère de l'ensemble. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

8. Motion interpartis 20220234, Koller Levin, Groupe PS/JS, Tanner Anna, Groupe PS/JS, Moeschler Marie, Groupe PSR, Rüber Stefan, Groupe Les Vert-e-s , «Financer la construction de logements par la Ville au moyen d'un fonds municipal pour la construction»

(Texte de la motion et réponse du Conseil municipal voir annexe no 1)

Le Conseil municipal propose de transformer la motion en postulat et de l'adopter en tant que tel.

Koller Levin, Fraktion SP/JUSO: Mit dem vorliegenden Vorstoss soll ein Instrument geschaffen werden, um Investitionen in den städtischen Wohnungsbau zu ermöglichen. Biel soll das bewährte Modell der Stadt Bern übernehmen und einen städtischen Wohnbau- und Bodenfonds mit Sonderrechnung schaffen. Die Stadt Bern nimmt durch die Verzinsung des Fondskapitals jedes Jahr CHF 27 Mio. ein. Nach der Ausschüttung in die Berner Stadtkasse bleiben immer noch CHF 9 Mio. Gewinn. Die Stadt Bern profitiert also insgesamt von CHF 36 Mio. Auch wenn es sich um ein Generationenvorhaben handelt und es dauert bis die Stadt Biel von substanziellen Einnahmen profitieren wird, ist das Modell der Stadt Bern ein Erfolg. Ein solcher Fonds hätte neben den laufenden Einnahmen viele weitere Vorteile:

1. Das Fremdkapital für Investitionen würde nicht den allgemeinen Haushalt belasten, sondern die Sonderrechnung. Die Kosten für das Fremdkapital würden durch die Sonderrechnung finanziert. Selbst wenn die Stadt nie selber bauen würde, wäre der Fonds sinnvoll.
2. Die Stadt könnte mit dem Fonds Reserven aufbauen. Mittelfristig wären dadurch grössere Investitionen in Boden und Gebäude möglich. Dies würde erlauben, mehr Boden und Wohnraum der Spekulation zu entziehen und die Mieten in der Stadt mittel- und langfristig zu dämpfen. Bekanntlich ist uns dies ein wichtiges Anliegen. Das Ziel des Fonds ist nicht, subventionierte Wohnungen anzubieten. Stattdessen soll die Stadt Wohnungen für verschiedene Bedürfnisse und Segmente zur Verfügung stellen. In jedem Fall müssen illegale Mietzinse tabu sein.
3. Ein Fonds mit einem sich mehrenden Finanzvermögen hat seine Auswirkung. Aufwertungsgewinne von Boden und Gebäuden kommen der Stadtkasse zugute. In der Stadt Bern ist dies im Rechnungsabschluss 2022 ersichtlich. Der Gewinn des Fonds beträgt nach Auflösung der Neubewertungsreserve CHF 9,4 Mio. Wird die Neubewertung mitberücksichtigt, sind es CHF 54 Mio. Der zusätzliche Gewinn ist zwar nicht Cash, dieser Reichtum kommt aber trotzdem der Allgemeinheit zugute. Dieser Effekt ist auch der Grund, warum die Stadt Biel heute reich ist. Das vor Jahrzehnten billig gekaufte Land hat in der Zwischenzeit massiv an Wert gewonnen. Deshalb haben wir heute ein grosses Vermögen und substanzielle Einnahmen aus Baurechten, welche die Stadtkasse jährlich stark entlasten. Mit einem Fonds könnte diese Politik verstärkt weitergeführt werden.
4. Die Schaffung eines Fonds würde der Stadt Biel erlauben, eine neue Struktur zur Betreuung der Liegenschaften zu schaffen. Die Liegenschaftsverwaltung könnte professionalisiert werden.

Aus diesen Gründen glauben wir, dass der Fonds ein gutes Instrument für die Stadt Biel darstellt. Wie kann der Fonds realisiert werden? Die Stadt Biel besitzt bereits Boden und Gebäude. Diese könnten dem Fonds überschrieben werden. Ausserdem könnten einmalige Gewinne und Einlagen aus der Spezialfinanzierung «Buchgewinne aus Liegenschaften» den Fonds speisen. Der Fonds würde damit über ein gutes

Polster an Eigenkapital verfügen, mit welchem Investitionen in den Wohnungsbau finanzierbar und realistisch wären. Diese Investitionen könnten ausserhalb des allgemeinen Haushalts und nicht in Konkurrenz zu anderen Investitionen getätigt werden.

Zuletzt stellt sich die Frage, wer den Fonds überwacht und führt. Dafür schlagen wir, analog zur Lösung der Stadt Bern, eine Betriebskommission vor. In der Stadt Bern sind auch Mitglieder des Stadtparlaments in der Kommission vertreten. Diese Überlegungen und Ansätze sind für unsere Stadt sehr spannend und sinnvoll. Ich bitte Sie, den Vorstoss erheblich zu erklären.

Moeschler Marie, au nom du Groupe PSR: Dans cette prise de parole, le Groupe PSR souhaite rappeler quelques notions qui lui semblent importantes dans le traitement de ces interventions «Logements communaux». Notre collègue, Monsieur Koller, ayant déjà bien expliqué le mécanisme financier, je n'y reviens pas. Ce rappel nous paraît d'autant plus nécessaire car le Conseil municipal estime que nos demandes se contredisent alors qu'au mieux elles se complètent et au pire elles se répètent mais en aucun cas elles ne se contredisent. D'autre part, certaines personnes nous traitent d'irresponsables alors que c'est tout l'inverse que nous essayons de formuler dans ces interventions, notamment si on garde à l'esprit le besoin d'une stratégie financière qui crée également des recettes et pas que des dettes.

Qu'est-ce qu'un logement social? Un logement social est la mise à disposition par une commune de logements convenables aux personnes en situations économique ou familiale difficiles. La commune fixe les critères et conditions pour pouvoir accéder aux logements sociaux sur le marché. Le loyer de ce logement correspond en règle générale à un pourcentage du revenu familial que l'on appelle le taux d'effort. Ces interventions sur les logements communaux ne visent pas la création de logements sociaux.

Qu'est-ce qu'un logement d'utilité publique? Un logement d'utilité publique est un logement qui confère aux habitants et habitantes un droit de participation et d'avantage de sécurité que les contrats de location usuelle. Ces logements assument une importante fonction stabilisatrice, en particulier dans les villes étant donné que leur loyer, fixé sur la base des coûts, sont censés être nettement moins chers que les prix du marché. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique sont essentiellement des coopératives, des fondations et des sociétés anonymes. Est-ce que nous demandons d'accroître la politique en matière de logement d'utilité publique? La réponse est oui conformément à la politique déjà acceptée par la Ville en la matière mais qui a du retard par rapport aux délais et qu'il convient de soutenir activement.

Qu'est-ce qu'un logement communal? Un logement communal est un logement dont le bailleur est la commune. Elle fixe, elle-même, les règles selon lesquelles elle agit. Est-ce que nous demandons la construction de logements communaux? La réponse est oui et c'est la Ville elle-même qui peut fixer ces règles.

Qu'est-ce qu'un éco-quartier? C'est la création par la commune d'un quartier en favorisant des constructions écologiques ainsi qu'une mixité sociale et intergénérationnelle. Est-ce qu'une telle demande est en contradiction avec des logements communaux? La réponse est non. Si nous ne souhaitons pas mener une telle politique de logements, alors peut-être que notre avenir sera plus similaire à celui de la ville de Genève qui offre des allocations au logement. Il s'agit d'une aide financière personnalisée et consentie par l'État en faveur des locataires dont le loyer représente une charge trop lourde et qui n'a pas trouvé de logement moins cher sans inconvénient majeur. On peut être pour le développement du capitalisme à outrance, même si je ne

le comprends pas mais on ne peut pas badiner avec nos valeurs d'état social pour le bien-être de toute la population.

À notre avis, il est préférable d'investir dans une politique de logements digne, plutôt que de subventionner des loyers allant directement dans la poche des propriétaires d'ici quelques années. Pour une politique responsable en matière de logements, il est évident qu'il faut créer un fonds spécial et un règlement qui cadre le projet. Les demandes ne sont en rien contradictoires les unes avec les autres mais novatrices et progressistes, c'est à nous d'évoluer et de s'adapter. Pour toutes ces raisons, le Groupe PSR remercie le Conseil municipal de sa réponse et accepte de transformer cette motion en postulat et de l'adopter en tant que tel.

Paronitti Maurice, au nom du Groupe PRR: Comme notre groupe l'a déjà signalé lors du débat sur la motion précédente sur le même sujet, même si nous voyons une certaine logique à l'encouragement de la construction de logements d'utilités publiques, nous sommes extrêmement sceptiques face à toute proposition relative à la construction de logements par la Ville. Un tel rôle nécessiterait la conclusion d'emprunt et vu la situation financière de la Ville cela nous paraît trop risqué et cela sans parler de la création d'une administration dédiée et de la perte des revenus en lien avec les droits de superficie qui ne pourront plus être encaissés. De plus, nous sommes en présence de trois interventions si on ajoute le postulat sur l'éco-quartier municipal dont le Conseil municipal dans sa réponse dit que cela va créer un conflit d'intérêt entre la construction de logements à but lucratif par la Ville et la construction de logements d'utilité publique. À ceci s'ajoute toute la question des travaux de fonds qui sont destinés à évaluer les opportunités et les risques de l'ensemble des exigences déposées par les motionnaires et obtenir les renseignements permettant d'établir un plan d'action cohérent pour traiter ces interventions. C'est pourquoi nous estimons que la forme de la motion est trop contraignante. De plus cette thématique aurait pu être analysée de plus près selon des critères objectifs. Nous entendons que les motionnaires sont d'accord de transformer leur demande en postulat. Toutefois, cette proposition émanant du Conseil municipal ne nous convainc pas non plus car il est à craindre que le jeu n'en vaille pas la chandelle.

Scherrer Jürg, Fraktion SVP/Die Eidgenossen: Herr Koller lässt wunderschöne Schalmeyenklänge erschallen. Bei genauer Betrachtung der Situation in der Stadt Bern, blättert jedoch das Gold ab. Die Fraktion SVP/Die Eidgenossen beantragt, **den Vorstoss nicht erheblich zu erklären**, weder als Motion noch als Postulat. Wohnungsbau ist keine Staatsaufgabe, auch nicht in einem sozialistischen Staat. Der Sozialismus hat noch immer ins Verderben geführt. Der Gemeinderat schreibt in seiner Antwort, dass der Inhalt der vorliegenden Motion teilweise den Forderungen zum gemeinnützigen Wohnungsbau widerspricht. Ich verstehe deshalb nicht, wieso er den Vorstoss erheblich erklären lassen will, statt ihn zur Ablehnung zu empfehlen. Der Gemeinderat will teure Analysen machen lassen, um die widersprüchlichen Forderungen doch noch mit einer links-grünen, sozialistischen Ideologie vereinbaren zu können.

Herr Koller, Sie sind ein Schlaumeier. Aus dem Finanzvermögen der Stadt Biel sollen Gelder umgeschichtet und als Eigenkapital bezeichnet werden, obwohl die Stadt fast eine Milliarde Schulden hat. Das Geld vermehrt sich durch die Umschichtung nicht, die Schulden bleiben gleich. Sie wollen enorme Mittel der Mitsprache und Kontrolle der Bevölkerung entziehen. Die Gelder sollen einem «Geheimbund» zugeschanzt werden, der im stillen Kämmerlein sein Süppchen kocht. Die sogenannte Betriebskommission

soll den Fonds beaufsichtigen und strategisch führen. Wenn ich das richtig verstehe, soll sich das Führungsgremium gleichzeitig selber beaufsichtigen. Ein absolutes Verkaufsverbot ist Wahnsinn, denn unter Umständen müssen Sie verkaufen. Das Kongresshaus fällt langsam auseinander. Der Sanierungsbedarf dort beträgt CHF 50 Mio. Kommt das Geld dafür aus Ihrem Fonds? Anstatt mit den Finanzen zu jonglieren, sollten zuerst die Schulden abgebaut und die schlechte Finanzlage saniert werden.

Ich gebe dem Gemeinderat einen kleinen Denkanstoss mit: Wer nicht weiss wohin er will, muss sich nicht wundern, wenn er ganz woanders ankommt (Mark Twain).

Rüber Stefan, Fraktion Grünes Bündnis: Ich muss meinem Vorredner widersprechen. Wenn sich herausstellt, dass Aktivitäten der Stadt in diesem Bereich sinnvoll sind, benötigen wir die entsprechenden Strukturen. Zu den Strukturen gehören gewisse Kompetenzen, welche in einem Reglement dem Wohnbaufonds übertragen werden können. Dieses Vorgehen ist nicht nur aus betriebswirtschaftlichen Gründen sinnvoll, sondern entpolitisiert die Angelegenheit in einem gewissen Grad. Mit einem Fonds schafft die Stadt ein Mittel, um Investitionen gewinnbringend zu tätigen. Normalerweise stellt der Staat Infrastruktur zur Verfügung oder erbringt Leistungen. Mit einem Wohnbaufonds könnte langfristig ein Teil des Gewinns an die Stadtkasse ausgeschüttet werden. Das Beispiel der Stadt Bern zeigt langfristig eine positive Entwicklung. Der Wohnbaufonds der Stadt Bern hat in seinem Portfolio nicht nur Wohn-, sondern auch Geschäftsliegenschaften.

Die Fraktion Grünes Bündnis wird den Antrag des Gemeinderats unterstützen. Ich füge eine Bemerkung zu den Äusserungen meines Vorredners an. Wie schnell doch aus einem «grundsätzlich nicht verkauft» ein «absolut nicht verkauft» werden kann.

Sutter Andreas, Fraktion FDP: Einzelne Mitglieder der Fraktion FDP können sich vorstellen, den Vorstoss als Postulat erheblich zu erklären. Herr Koller erwähnte vorhin einige neue Elemente. Insbesondere geht es nicht ausschliesslich um sozialen und damit verbilligten Wohnungsbau.

Verschiedentlich wurde erwähnt, eine kompetente städtische Liegenschaftsverwaltung zu schaffen. Die zusätzlichen Kosten dafür würde die Stadt Biel übernehmen. Aus der Bewirtschaftung wird ein Gewinn erwartet, der zur Sanierung der Stadtkasse verwendet werden soll. Beides zusammen führt sicher nicht zu tieferen Mieten. Die Wohnungsmieten müssten aufgrund der Vorgaben eher teurer sein. Meine Behauptungen vertieft zu untersuchen, finde ich sinnvoll. Den Vorstoss als Motion erheblich zu erklären, ist jedoch sinnlos.

Briechle Dennis, Fraktion GLP+: Aus Sicht der Fraktion GLP+ ist ein Angebot, welches auf dem freien Markt erhältlich ist, keine Staatsaufgabe. Meine Vorredner haben bereits angesprochen, dass die Schaffung eines Fonds für den städtischen Wohnungsbau grosse Implikationen hätte. Es geht um sehr grosse Summen und darum, ob die Bevölkerung mitreden kann. Die MotionärInnen haben sich Überlegungen zu Ihrer Forderung gemacht und Berechnungen angestellt. Mir scheint der Antrag des Gemeinderats richtig und sinnvoll. Er sagt, dass er das Anliegen vertieft prüfen möchte. Die Fraktion GLP+ wird den Antrag des Gemeinderats unterstützen. Die Erheblicherklärung des Vorstosses als Motion lehnen wir ab.

Koller Levin, SP: Herr Scherrer, Sie haben vorhin viele Aussagen mit sehr wenig Inhalt geäussert. Beispielsweise sagten Sie, dass das Konzept der Stadt Bern bei genauer Betrachtung gar nicht funktioniert. Können Sie mir sagen, warum? Zudem sagten Sie,

dass unsere eingereichten Vorstösse zu diesem Thema Widersprüche enthalten. Wo sind diese? Wir haben kein Beispiel gehört. Ungenau waren Ihre Aussagen zu den Schulden. Die Stadt Biel hat nicht eine Milliarde Schulden. 2021 betrug die Schuldenlast der Stadt Biel CHF 850 Mio. Ja, die Stadt Biel hat Schulden. Aber wissen Sie auch, wie hoch das Vermögen der Stadt Biel ist? Das Vermögen beträgt CHF 1,25 Mia. Die Stadt Biel hat bedeutend mehr Vermögen als Schulden und verfügt über Eigenkapital von CHF 392 Mio. Das Vermögen ist also grösser als die Schulden. Ich wünsche mir, dass die Fraktion SVP/Die Eidgenossen dies zur Kenntnis nimmt.

Sie haben ausserdem von einem absoluten Verkaufsverbot gesprochen. Herr Rüber hat sich bereits auf diese Aussage bezogen. Lesen Sie den Vorstosstext genauer. Dort steht, dass im Grundsatz kein Boden und Gebäude verkauft werden soll. Gegenüber der heutigen städtischen Politik würde dies keine Änderung bedeuten.

Wir haben an der Stadtratssitzung vom 26. April 2023 die überparteiliche Motion 20220233 «Offensive für städtischen und gemeinnützigen Wohnungsbau» erheblich erklärt. Die Motion fordert die Schaffung eines Reglements. Der städtische Wohnbaufonds stellt ein mögliches Instrument dar. Wir sind daher bereit, dem Antrag des Gemeinderats zur Umwandlung der Motion in ein Postulat zu folgen.

Scherrer Jürg, SVP: Der Gemeinderat schreibt, dass die Vorstösse zum städtischen Wohnungsbau teilweise divergieren. Wenn Sie von Vermögen und Schulden sprechen, vermischen Sie Finanz- und Verwaltungsvermögen. Sie wollen aus der Substanz, nämlich aus dem Verwaltungsvermögen, Gelder in die laufende Rechnung verschieben. Zu den weiteren Vorwürfen beziehe ich nicht Stellung.

Feurer Beat, Direktor Finanzen: Der Gemeinderat ist bereit, den an der letzten Stadtratssitzung erheblich erklärten Vorstoss umzusetzen und ein Reglement für den städtischen Wohnungsbau zu schaffen. Der vorliegende Vorstoss ist als Postulat vertieft zu prüfen.

Die Stadt Bern ist nicht vergleichbar mit der Situation im Wohnungsmarkt in Biel. Der städtische Wohnungsbau in der Stadt Bern wurde zu einem Zeitpunkt lanciert, als die Stadt Bern über grosse freie, überbaubare Flächen verfügte. In Biel ist von ganz anderen Begebenheiten auszugehen.

In der Stadt Biel sind die Bodenpreise tiefer als in Bern. Die Gestehungskosten jedoch sind etwa gleich hoch. Ausserdem ist die Kaufkraft in der Stadt Bern höher, was sich auf die Höhe der Mieten auswirkt. Die Situation von Angebot und Nachfrage ist durch die tiefere Kaufkraft in Biel anders.

Die Verwaltung in der Stadt Bern ist zudem mit mehr Ressourcen ausgerüstet und kann Dienstleistungen erbringen, welche die Stadt Biel nicht leisten kann. Mit der Schaffung eines städtischen Wohnbaufonds würden zusätzliche Schnittstellen entstehen. Die zusätzlichen Aufgaben könnten mit den heutigen schlanken Strukturen in der Stadtverwaltung nicht erfüllt werden. Der Gemeinderat wird diese Aspekte vertieft prüfen. Mit der bereits erheblich erklärten Motion ist der Spielraum jedoch eingeschränkt. Ich bitte Sie, dem Antrag des Gemeinderats zu folgen.

La proposition du Conseil municipal n'est pas contestée. La motion est transformée en postulat et adopté en tant que tel.

9. Interpellation 20220263, Rüber Stefan, Les Vert-e-s, «Chemin Bridel»

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe no 2)

Rüber Stefan, Grüne: Der Bridel-Weg ist in der Bauverordnung der Stadt Biel (SGR 7.2.1-1.1) als Siedlungseinheit definiert. Gemäss Artikel 27 Absatz 1 der Bauverordnung müssen Bauvorhaben in einer Siedlungseinheit aufeinander abgestimmt sein. Gemäss Artikel 27 Absatz 2 ist für Bauvorhaben eine für diesen Bezugsperimeter massgebende Typologie durch den Gemeinderat festzulegen. Die betroffenen Grundeigentümer sind anzuhören. Der Gemeinderat hat deshalb ein Baukonzept für den Bridel-Weg erstellt, welches mir vorlag. Aus der Antwort des Gemeinderats wurde mir klar, dass das mir vorliegenden Konzept offenbar nicht die finale Fassung ist. Ausserdem stellt der Gemeinderat zu Recht fest, dass das Konzept Photovoltaik-Anlagen auf beiden Dachseiten erlaubt. Der Bridel-Weg ist als Siedlungseinheit im Inventar der schützenswerten Ortsbilder der Schweiz (ISOS) aufgeführt, was bedeutet, dass die Siedlungseinheit als Ganzes als architektonisch wertvoll angesehen wird. Bei einem Spaziergang durch diese Siedlungseinheit wird einem bewusst, dass sich dort schön wohnen lässt. Die Häuser verfügen mit ihren grossen Vorgärten über sehr viel Platz aber dadurch auch über eine sehr geringe Dichte. Über die letzten Jahre haben einige HauseigentümerInnen Vor- und Anbauten angebracht, was den Eindruck von Wildwuchs hinterlässt. Ich fragte mich, ob bei der Ausarbeitung des Konzepts die grösseren Ziele der Verdichtung mit berücksichtigt werden. Der Gemeinderat meint dazu, dass das Potenzial zur Innenentwicklung vorhanden und eine gute Lebensqualität gewährleistet sein muss. Diese Aspekte werden gegenüber Ortsbild und denkmalpflegerischen Aspekten abgewogen. Der Gemeinderat schreibt in seiner Antwort, dass das Potenzial zur Verdichtung im erwähnten Perimeter ausgeschöpft ist. Ich finde die grossen Grünflächen und Gebäude dort auch sehr schön. Nur, wenn ich die Empfehlungen im ISOS lese, scheint mir, dass der Handlungsspielraum durchaus grosszügiger ausgelegt werden könnte. Ich folgere daraus, dass der Gemeinderat sich zur Siedlungsentwicklung nach Innen bekennt. Er tut dies aber bevorzugt mit grösseren Projekten.

Loderer Benedikt, Grüne: Wir sind noch nicht soweit, dass die Häuser dort unter Schutz stehen. Es wird untersucht, was damit geschehen könnte. Es werden nicht die einzelnen Häuser geschützt, sondern das Ensemble. Einzuwenden ist, ob die Rechte der Eigentümerschaft nicht auch geschützt sind. Was passiert, wenn das Ensemble preisgegeben wird und jeder machen kann, was er will? Wir werden unter das Diktat des Erbgangs und der Scheidungsrate geraten. Solche Häuser wechseln bei Tod oder Scheidung den Besitzer. Es ist nicht so, dass jüngere Verwandte das Haus übernehmen, denn diese können es sich gar nicht leisten. Es wird verkauft und der Käufer will nicht das Haus, sondern ein Grundstück. Das Haus wird abgerissen und durch einen möglichst grossen Neubau ersetzt. Wird der Ensembleschutz nicht ernst genommen, wird das Quartier der Agglomeration ausgeliefert. Um das Ensemble beizubehalten, müssten sich die Hausbesitzer zusammentun und Ausbauten gemeinsam machen, was bei Erbengemeinschaften äusserst schwierig werden dürfte. Nehmen Sie den Ensembleschutz ernst.

Fehr Erich, Stadtpräsident: Herr Loderer hat die Ausgangslage, erwartungsgemäss, sehr klar dargelegt. Die Problematik ist offensichtlich, das Ensemble kann nicht geschützt und gleichzeitig substanziell verdichtet werden. Die bestehende baurechtliche Grundordnung besagt, dass dort der Ensembleschutz gilt. Der

Gemeinderat ist der Meinung, dass dies dort richtig ist. Herr Rüber hat das Rückbaupotenzial und damit eine «Enddichtung» erwähnt. Das Rückbaupotenzial bezieht sich auf ein paar wenig qualitätsvolle, ältere Anbauten und einige wenige kleinere Hässlichkeiten. Die Hauseigentümer mögen bitte diese Bemerkung entschuldigen. Es geht nicht um die Verdichtung, sondern darum, dass diese Anbauten das insgesamt schöne Ensemble stören.

L'interpellant est satisfait de la réponse.

10. Interpellation urgente 20230021, Koller Levin, SP, «Quelle est la situation à la Direction des finances après le départ de Silvia Steidle?»

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe no 3)

Koller Levin, SP: Nach dem Rücktritt der Finanzdirektorin wurden in den Medien Missstände in der Finanzdirektion publik. Um mehr über den Zustand in der Finanzdirektion zu erfahren, habe ich die vorliegende Interpellation eingereicht. Mich freut, dass der Gemeinderat schreibt, die Finanzdirektion wäre in den meisten Bereichen gut aufgestellt und die wichtigsten Dienstleistungen würden erbracht. Grosse Überraschungen sind also nicht zu erwarten.

Der Ausfall der ehemaligen Finanzdirektorin im Sommer 2022 und ihr abrupter Abgang im darauffolgenden Dezember haben verständlicherweise zu Schwierigkeiten und Unruhe geführt. Die Lage scheint aber dank dem grossen Einsatz der Mitarbeitenden unter Kontrolle zu sein. Nichtsdestotrotz lässt sich zwischen den Zeilen der Beantwortung einiges herauslesen.

Die frühere Finanzdirektorin hat substanzielle Probleme hinterlassen. Der Gemeinderat schreibt, dass nun eine klare Führung und Kontinuität gefragt sind. Anscheinend konnte die ehemalige Finanzdirektorin in den letzten Jahren nicht nur, wie allgemein bekannt, die Kontinuität nicht gewährleisten, sondern auch die Führung. Die Beantwortung hinterlässt den Eindruck, dass die ehemalige Finanzdirektorin eher als Störfaktor denn als Führungsperson wahrgenommen wurde. Auf jeden Fall war der Zeitpunkt ihrer Rückkehr lange nicht bekannt, was bei den Mitarbeitenden zu grosser Unsicherheit führte. Führung mit klarer Kommunikation sieht anders aus. Aus der Antwort geht zudem hervor, dass externe Unterstützung, also teure Mandate zur Kompensation von Ausfällen eingekauft werden mussten. Besonders alarmierend war die Situation bei der Dienststelle Rechnungswesen sowie beim Controlling und Reporting. Nun wird klar, warum die «Substance»-Massnahmen nicht schon im Frühjahr 2022 vorlagen. Es mangelte an personellen Ressourcen. Offenbar haben verschiedene Mitarbeitende gleichzeitig gekündigt, was nicht auf eine gute Stimmung schliessen lässt. Mit den Kündigungen wurde zudem dem neuen Abteilungsleiter Finanzen und Steuern ein Team mit vielen Vakanzen übergeben. Er war damit vor schwierige Herausforderungen gestellt.

Die ehemalige Finanzdirektorin äusserte in den Medien im September 2021, dass der städtische Wohnungsbau zurzeit vertieft angeschaut werde. Erst Ende 2022 wurde dem Gemeinderat ein Dokument mit ersten Abklärungen unterbreitet. 2021 wurde also nichts zum Thema städtischer Wohnungsbau unternommen. Die ehemalige

Finanzdirektorin hat mit ihrer Aussage die Bevölkerung und uns Stadtratsmitglieder angelogen. Als Stadtrat fühle ich mich veräppelt.

Die Finanzdirektion läuft trotz der Widrigkeiten und ist auf dem Weg zur Besserung. Einerseits ist dies auf die Mitarbeitenden der Stadtverwaltung zurückzuführen. Der Gemeinderat schreibt, dass insbesondere die Generalsekretärin und der Leiter der Abteilung Finanzen und Steuern einen grossen Einsatz geleistet haben. Ihnen und allen anderen Mitarbeitenden der Finanzdirektion spreche ich im Namen der Fraktion SP/JUSO unseren Dank aus. Andererseits danke ich auch dem Stadtpräsidenten, der in der schwierigen Situation in der Finanzdirektion einsprang.

Feurer Beat, Direktor Finanzen: Herr Koller, Sie agieren mit Zuckerbrot und Peitsche. Ihre Äusserungen machen mich persönlich traurig. Sie sprechen mit scharfen Worten über eine ehemalige Gemeinderätin, die sich nicht mehr verteidigen kann. Ich äussere mich dazu nicht detailliert. Gleichzeitig bedanken Sie sich bei den Mitarbeitenden für ihren Einsatz. Der Leiter der Abteilung Finanzen leistet aufgrund von zurzeit fehlenden wichtigen 300 Stellenprozenten einen ausserordentlich grossen Einsatz. Ich nehme diesen Teil Ihrer Ausführungen mit und werde diesen sehr gerne weiterleiten.

L'interpellant est satisfait de la réponse.

11. Motion urgente 20230066, Moeschler Marie, PSR, Tonon Ariane, Les Vert·e·s, Stolz Joseline, PSR, Roth Myriam, Les Vert·e·s, Torriani Latscha Isabelle, PSR, Kilezi Ruth, PSR, Vlaiculescu-Graf Christiane, PSR, Tennenbaum Ruth, PAS, Boly Kady, PSR, Cacciabue Anna Louise, JS, «Pour une transition numérique non genrée»

(Texte de la motion et réponse du Conseil municipal voir annexe no 4)

Le Conseil municipal propose de transformer la motion en postulat et de l'adopter en tant que tel et de le radier du rôle.

Moeschler Marie, PSR: Le Groupement des femmes parlementaires est déçu de la réponse du Conseil municipal à sa motion. Premièrement, car nous y lisons d'emblée que notre motion ne serait pas recevable puisque la suppression de l'inscription du genre dans les registres officiels nécessite une base légale et que cette dernière serait de toute façon plutôt de nature fédérale ou cantonale. Le Conseil municipal n'a manifestement pas compris notre demande formulée en motion puisqu'il n'est nullement question de procéder à des suppressions dans les registres officiels nécessitant une modification de bases légales. Concrètement, jusqu'à ce jour de plus en plus de formulaires sont remplis en ligne et plus à la main. Ce processus fait partie de la transformation numérique, que nous l'aimions ou pas, elle est en chemin et la Ville n'y échappe pas. Un rapide tour des pages internet des directions nous permet de constater qu'il est bel et bien possible de supprimer la notion de genre dans un formulaire à remplir en ligne, pour bon nombre de thématique de la compétence de la Ville. À ce titre, la motion est donc recevable.

Toutefois, on constate que toutes les directions ne font pas les mêmes efforts en la matière. En effet, une personne souhaitant informer d'un espace vacant n'a pas besoin de mentionner son genre mais au contraire, un artisan souhaitant participer au marché

doit le faire. Cette motion aurait pu servir au Conseil municipal pour harmoniser ces processus. On comprend bien que la Ville ne peut pas agir lorsqu'il s'agit d'un objet fédéral ou cantonal ou que cela relève de la compétence des secteurs privés. Nous voulons que la Ville montre une volonté de faire mieux quand cela est dans ses compétences, comme lorsqu'il s'agit de changer les logiciels informatiques. Ce type de réponse nous inquiète fortement.

Nous sommes aussi déçues parce que nous ne comprenons vraiment pas pourquoi le Conseil municipal nous parle de gestion des données numériques, qui résoudrait le problème. Nous n'avons jamais entendu parlé de ce fameux projet depuis le début de cette législature et notre demande ne vise pas la gestion de données à proprement parlé, mais plutôt que la Ville de Bienne lorsqu'elle s'adresse à sa population ou à son personnel, le fasse de manière non genrée. Nous avons constaté dans certains formulaires en ligne, que la personne peut choisir si elle souhaite être «feminin», «masculin» ou «non spécifié». C'est bien la preuve que cette donnée n'est pas nécessaire, sinon cela fausserait les statistiques. Pourquoi l'homme est toujours le référant en matière administrative? Pourquoi le Conseil municipal ne fait pas mention de ce sujet dans sa réponse car il serait peut-être bien que la Ville s'engage au niveau cantonal et fédéral pour que la Suisse progresse en la matière?

Enfin, nous sommes déçues que le Conseil municipal propose de transformer cette motion en postulat et de le radier du rôle tout en nous expliquant qu'il se bat pour un avenir biennois juste, inclusif et équitable. Personnellement, j'interprète ce type de phrase dans un tel contexte comme de «l'égalité washing» à l'instar de la notion de «greenwashing». Nous ne percevons dans cette réponse aucune volonté d'analyser les possibilités du mieux faire. On nous parle de sensibilisation, mais à l'heure actuelle chaque texte est encore adressée avec la mention «Madame» ou «Monsieur». La qualité du service est la même avec ou sans genre exprimé. On nous parle de mesures mises en place et de réflexions menées pour un avenir juste et inclusif. Pas une seule fois dans la réponse on nous parle d'égalité. À l'heure actuelle, il n'existe que cinq noms de rue portant le nom de femmes à Bienne, pourtant on demande cela depuis des années. Avons-nous conscience du modèle que nous donnons aux jeunes filles dans l'espace public, si les femmes ne sont pas visibles? Nous ne voulons pas que l'Administration transforme tous ses processus mais qu'elle s'engage, chaque fois qu'il est possible, à prendre cette question en compte et de faire mieux. Pour toutes ces raisons, nous acceptons que cette motion soit transformée en postulat mais nous refusons qu'il soit radié du rôle.

Rindlisbacher Hugo, Fraktion SVP/Die Eidgenossen: Die Einführung einer genderneutralen digitalen Transformation würde zu einer erheblichen Verwirrung und Komplexität führen. Die Umstellung von geschlechterspezifischen Bezeichnungen und Formularen auf genderneutrale Alternativen erfordert umfassende Anpassungen an bestehende Systeme und Prozesse. Das Vorhaben würde Ressourcen und Zeit beanspruchen, die andernorts dringender benötigt werden. Der Begriff genderneutral ist oft uneindeutig und seine Definition kann je nach Interpretation variieren. Dies würde zu Unsicherheiten bei der Umsetzung führen. Es besteht zudem die Möglichkeit, dass Gemeinden und Städte unterschiedliche Ansätze zur Umsetzung anwenden würden. Dadurch würde ein Flickenteppich von Regelungen und Standards entstehen. Die Fraktion SVP/Die Eidgenossen unterstützt den Antrag des Gemeinderats. Alle anderen Anträge lehnen wir ab.

Paronitti Maurice, au nom du Groupe PRR: Notre groupe prend note que le Conseil municipal estime que la thématique évoquée par la motion n'est pas de sa compétence. La discussion pourrait donc s'arrêter là. Toutefois, nous avons pris bonne connaissance des explications du Conseil municipal qui a tenu à saisir cette occasion pour décrire tout ce qu'il a déjà mis en place afin d'atténuer au mieux les inégalités qui apparaissent dans l'appareil administratif. En conséquence, notre groupe recommande de suivre la proposition du Conseil municipal.

Hamdaoui Mohamed, Le Centre: Il va de soi que je soutiendrai ce postulat. Je souhaiterais tout de même apporter quelques remarques. Le principe de base de cette intervention est de lutter contre les injustices. Ceux qui me connaissent dans cet hémicycle savent que je serai toujours au côté de personnes qui combattent les injustices. Toutefois, je trouve que l'on ne doit pas créer une injustice en voulant en combattre une autre. Madame Moeschlier, vous avez cité l'exemple que les lettres doivent être adressée à, par exemple Myriam Roth au lieu de Madame Myriam Roth. Je ne vois pas pour quelle raison je ne pourrais pas recevoir une lettre de l'Administration avec la mention de «Monsieur». Je trouve que l'on doit avoir le choix et non imposer une modification du langage et donc une modification de l'identité voulue d'une personne aussi. La problématique est importante mais il n'est pas possible d'imposer une manière de faire unilatérale sous prétexte d'injustice. Il faut éviter de créer de nouvelles injustices inutilement.

Cacciabue Anna Louise, JUSO: Veränderung heisst immer Aufwand. Kollege Rindlisbacher will eigentlich sagen, dass er diese Veränderung unnötig findet. Sie leben scheinbar immer noch im letzten Jahrhundert. Diese Haltung belustigt mich ein wenig. Wie anstrengend muss es sein, sich Tag für Tag für Hass und Diskriminierung zu entscheiden, anstatt Inklusion und Akzeptanz zu leben. Ich verstehe, dass die Genderthematik sich ausserhalb der Lebensrealität der SVP oder FDP bewegt und sich die Auseinandersetzung damit etwas schwieriger gestaltet. Wieso aber geschmolzt werden muss bei einem Thema, das einem selber nicht wichtig aber für andere grundlegend ist, will mir nicht in den Kopf.

Monsieur Hamdaoui, avec tout mon respect que j'ai pour les hommes il existe définitivement des personnes qui ne s'identifie pas dans les normes d'hommes et de femmes. Pourquoi ne pas leur donner le respect qu'ils demandent. Le choix pour toutes les personnes pas seulement pour «hommes» et «femmes».

Tenennbaum Ruth, Passerelle: Wie immer bei diesen Vorstössen sprechen zuerst die Männer und sagen, dass das Anliegen unnötig und die Stadt dafür nicht zuständig ist. Ich sage, auch wenn die Stadtverwaltung nicht zuständig ist, kann sie etwas tun. Ich verstehe, dass der Gemeinderat die Motion in ein Postulat umwandeln will. Den Vorstoss hingegen abzuschreiben, ist nicht nachvollziehbar. Es gibt noch einiges zu tun. Beispielsweise ist stossend, dass im Jahr 2023 die Steuerklärung für eine getrennt lebende oder sich in Scheidung befindliche Frau immer noch über den Mann abgewickelt wird. Die Gemeinderatsmitglieder sind alle in einer nationalen Partei und könnten das Anliegen bei ihren ParteivertreterInnen in den Parlamenten und Regierungen von Kanton und Bund einbringen. Der Gemeinderat kann sein Netzwerk spielen lassen, dafür braucht es kein Doppelmandat. (*Zwischenrufe*)

Es geht nicht darum, was Herr Rindlisbacher gesagt hat. Bei Anpassungen im digitalen Bereich soll systematisch geprüft werden, wie die Kontaktperson angesprochen werden will.

Augsburger-Brom Dana, parteilos: Ich finde es enttäuschend, beantragt der Gemeinderat die Abschreibung des vorliegenden Vorstosses. Der Gemeinderat sollte dankbar sein für den Vorstoss. Wir wissen alle, dass Software immer wieder angepasst wird. Die Abschreibungsgründe sind eine Ausreden. Vor ungefähr 15 Jahren hat mir die Stadtverwaltung mitgeteilt, dass mein Ehemann das Familienoberhaupt ist und ich der Haushaltsvorstand. Die Bezeichnung in einem Formular zu ändern, wäre eine Kleinigkeit. Herr Rindlisbacher, die Anpassung ist keineswegs komplex. Ich würde mich freuen, wenn der Vorstoss heute nicht abgeschrieben wird.

Feurer Beat, Direktor Finanzen: Im Vorstosstext wird die Anpassung in allen städtischen Anwendungen verlangt. Als ehemaliger Sozialdirektor weise ich darauf hin, dass die Stadtverwaltung teilweise mit Systemen arbeitet, welche sowohl die Anforderungen der Kantons- als auch diejenigen der Bundesverwaltung erfüllen müssen. Der Gemeinderat kann selbstverständlich auf Kantons- und Bundesebene die Thematik ansprechen. Ich muss Ihnen jedoch sagen, dass die Möglichkeiten beschränkt sind. Dem Lobbyieren auf übergeordneter Ebene sind Grenzen gesetzt. Der Gemeinderat setzt sich vor allem bei Fragen von zentralem Interesse der Stadt Biel ein, wie beispielsweise bei einer Änderung der Finanzflüsse. Ich bitte Sie dafür um Verständnis.

Frau Cacciabue sind Sie sicher, dass das Thema bei der SVP nicht von Interesse ist? Ich bitte Sie, das Postulat abzuschreiben. Der Gemeinderat hat das Anliegen geprüft und entsprechende Massnahmen sind bereits in Bearbeitung. Dies übrigens nicht erst seit der Einreichung des Vorstosses, sondern schon vorher. Der Gemeinderat beabsichtigt, das Thema weiterhin zu verfolgen.

Vote

- sur la proposition du Conseil municipal de transformer la motion en postulat et de l'adopter en tant que tel et de le radier du rôle

La proposition du Conseil municipal est refusée. La motion est transformée en postulat et adopté en tant que tel.

12. Motivation de l'urgence de la motion interpartis 20230140, Augsburger-Brom Dana, hors partis, Heiniger Peter, POP, Pir Chè Celik, POP, Schlup Nina, JS, «Compensation du renchérissement pour les institutions bénéficiant d'un contrat de prestations»

Augsburger-Brom Dana, parteilos: Bei der Erneuerung einiger Leistungsverträge verlangten wir einen Teuerungsausgleich. Dieser soll für alle Leistungserbringer gelten. Dringlich ist die vorliegende Motion deshalb, weil der Teuerungsausgleich bereits für 2023 geleistet werden soll.

L'urgence est accordée.

Bord Pascal, président du Conseil de ville: Je me permets de vous rappeler le délai pour le dépôt des amendements concernant la révision totale du Règlement de la Ville. Il s'agit du 31 mai 2023, mais le Service de traduction apprécierait les recevoir le

29 mai 2023. Il est aussi important dans le même délai de communiquer sur quels thèmes vos groupes souhaitent s'exprimer afin de pouvoir préparer au mieux les prochaines séances du Conseil de ville des 7 et 8 juin 2023. Je vous souhaite une bonne soirée et un bon retour dans vos foyers.

13. Nouvelles interventions

20230140	Dringliche überparteiliche Motion, Augsburger-Brom Dana, parteilos, Heiniger Peter, PdA, Pir Chè Celik, PdA, Schlup Nina, JUSO	FID
	Teuerungsausgleich für Institutionen mit Leistungsverträgen	
	Motion interpartis urgente, Augsburger-Brom Dana, hors partis, Heiniger Peter, POP, Pir Chè Celik, POP, Schlup Nina, JS	DFI
	Compensation du renchérissement pour les institutions bénéficiant d'un contrat de prestations	
20230141	Postulat, Sprenger Titus, Fraktion Grünes Bündnis	DSS
	E-Trottinette: Strafbestimmung gegen wildes Parkieren	
	Postulat , Sprenger Titus, Groupe Alliance Verte	ASS
	Trottinettes électriques : disposition pénale contre le stationnement sauvage	
20230142	Postulat, Sprenger Titus, Fraktion Grünes Bündnis	BEU
	Aufwertung der Madretsch-Schüss	
	Postulat , Sprenger Titus, Groupe Alliance Verte	TEE
	Mise en valeur de la Suze de Madretsch	
20230143	Postulat, Vouillamoz Naomi, Fraktion Grünes Bündnis	BEU
	Planung der Kronenfläche: die Stadt Biel erhöht ihre von Baumkronen bedeckte Fläche bis 2040 auf 30%	
	Postulat , Vouillamoz Naomi, Groupe Alliance Verte	TEE
	Planification canopée : la Ville de Bienne augmente sa couverture arborisée à 30% d'ici à 2040	

Fin de la séance / Schluss der Sitzung: 20:15 heures / Uhr

Le président du Conseil de ville / Der Stadtratspräsident:

Bord Pascal

Le secrétaire parlementaire / Der Ratssekretär:

Gullotti Hervé, secrétaire parlementaire a.i.

Protokoll:

Flückiger Rita

Scheurer Nathalie

Procès-verbal:

Kirchhof Claire-Lise

Pinto Bernardino Floriane